

DLP 19-7-63 280007

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

(Tél. 92-97-11 , Postes 260 et 263)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503.17

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Bulletin n° 34 de juillet 1963.

AVERTISSEMENTS

VIGNE

MILDIOU : L'état sanitaire des Vignes convenablement traitées est, dans l'ensemble, satisfaisant. Toutefois les conditions demeurent favorables à la maladie, alors que les grappes sont encore à un stade particulièrement sensible.

Il est conseillé d'effectuer un traitement soigné dans les premiers jours de la semaine du 15 au 21 juillet (dans les Vignes où la maladie est inexistante ce traitement pourra être reculé de quelques jours).

Utiliser un produit cuprique ou organo-cuprique, et tenir les vignes soigneusement rognées.

BLACK-ROT : Dans les vignes intéressées, traitées en temps opportun la maladie ne présente aucun caractère de gravité. De plus ces vignes sont exemptes de Mildiou.

Dans ces situations il n'y aura lieu d'intervenir qu'à la fin de la semaine du 15 au 21 juillet.

VERS de la GRAPPE : Par endroits les dégâts causés par la première génération d'Eudemis et de Cochylis ont été sensibles.

Un prochain avis précisera les conditions d'intervention contre la seconde génération.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE : Des attaques en provenance du premier vol sont encore possibles.

Intervenir, là où le dernier traitement arrive en fin d'efficacité.

TAVELURE : A la bouillie utilisée contre le carpocapse, ajouter un produit contre la Tavelure, dans les vergers où cette maladie a pris de l'extension.

P.76

INFORMATIONS

VIGNE

OIDIUM

Dans les vignes sensibles poursuivre la lutte contre cette maladie : se méfier des brûlures possibles par fortes températures.

ARBRES FRUITIERS

POU de SAN JOSE : (zone contaminée et zone de protection)

Les éclosions de la première génération de cette dangereuse cochenille sont en cours.

Nous rappelons que les traitements sont obligatoires et qu'ils doivent être effectués avec l'une des bouillies suivantes :

- émulsion huileuse de Parathion à raison de 25 gr Hl de matière active.
- 1 litre d'huile blanche d'été + 200 gr d'un produit dosant 50 % de D.D.T.
- une émulsion huileuse de D.D.T. à raison de 100 gr Hl de matière active.

Utiliser un jet brouillard et bien mouiller les fruits, les feuilles, les jeunes rameaux et les troncs.

Attendre 15 jours (délai légal) pour consommer les produits (fruits ou légumes) atteints par ces traitements.

PUCERONS et ARAIGNEES ROUGES :

Par endroits attaques importantes : Intervenir s'il y a lieu.

Clermont-Ferrand, le 12 juillet 1963.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET

Imprimerie de la Station de Clermont-Ferrand
Directeur-Gérant ; L. BOUYX.

Tirage n° 464 du 12 juillet 1963 - 2.200 exemplaires - Abonnement 1963 - Expédition n°13.